

**Complément d'avis n° 2020/03-07  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne de l'école  
centrale de Lyon  
(ENISE)**

**Objet**

**Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômés suivants :**

Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne de l'école centrale de Lyon, spécialité génie mécanique.

- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne de l'école centrale de Lyon (ENISE);
- Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 janvier 2025 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

**La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne de l'école centrale de Lyon.**

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2025.

La présidente  
Claire PEYRATOUT

